

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74093

Objet

Assainissement des eaux
pluviales et usées de
l'Avenue de Maine
Arnaud -
AVENANT N° 1 au marché
de gré à gré passé avec
l'entreprise ROTRACO
le 22 Juin 1973 approuvé
le 26 Juillet 1973.

DATE DE CONVOCATION

6 mai 1974

DATE D'AFFICHAGE

6 mai 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 17
Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le onze mai à 10 heures /

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, DOMEQ, TAP. BOUCHET, PAPEAU .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ
M. NAULIN par Me DUFOUR
M. DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM.

STIPAL, RIVIERE, BERLAND, BOUTET, BARRIERE, Mme FAVIERE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que :

La Ville ayant conclu un marché de gré à gré avec
l'entreprise ROTRACO, à l'effet d'exécuter des travaux
d'assainissement vanne et pluvial dans l'avenue de
Maine Arnaud, il y a lieu de compléter ces travaux par :

- l'approfondissement du réseau vanne et pluvial pour
permettre l'abaissement ultérieur de l'avenue de Maine
Arnaud correspondant à un passage sous la grande rocade
(dont le profil en long est maintenant connu)

- l'allongement des réseaux en direction de Maine
Geoffroy pour permettre l'écoulement du carrefour dit
du "Gros Chêne"

la consistance de ces travaux aura pour effet de
porter le montant du marché de 76 532,40 F à 153.064,80 F
hors taxes.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Rapporteur

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par
délégation à signer un avenant N° 1 au marché de gré à
gré conclu avec l'entreprise ROTRACO, 36 Avenue du
Maine Arnaud à ROYAN, d'un montant initial de 76 532,40 F
hors taxes

.../...

- que le montant du marché, en conséquence des travaux prévus en supplément, est ainsi porté à la somme de 153 064,80 F hors taxes.

- que la durée des travaux est portée de 3 à 12 mois compte tenu des interruptions saisonnières et de l'augmentation de la masse des travaux à exécuter.

- que la dépense correspondante sera imputée sur l'article 2364 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à ROYAN

Ont signé au Registre MM. les membres présents.

Pour Extrait conforme

Pour le Maire
l'Adjoint délégué



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 19 JUIN 1974

Le Sous-Préfet,

